



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

BFL-6

COMMUNIQUÉ

N^o 151

Le 31 juillet 1987

PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS DE PRODUITS DÉRIVÉS DU BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX

L'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, a le plaisir d'annoncer que le premier paiement sur les recettes provenant de la taxe imposée sur les exportations de produits dérivés du bois d'oeuvre résineux à destination des États-Unis a été effectué aujourd'hui aux gouvernements provinciaux. Cent trente-trois millions ont été transférés au total.

Cette taxe fait suite au règlement négocié qui a mis fin au différend qui opposait depuis longtemps le Canada et les États-Unis. Les paiements effectués aujourd'hui sont calculés d'après le montant des recettes perçues durant la période du 8 janvier au 30 juin 1987. Dorénavant ces paiements seront versés mensuellement.

Ces versements sont effectués aux provinces d'où proviennent les produits frappés de la taxe. Ils se répartissent comme suit: Colombie-Britannique, 103,1 millions (77,5 % du total); Québec, 12 millions (9 %); Ontario, 10,9 millions (8,2 %); Alberta, 4,7 millions (3,5 %); Saskatchewan, 1,7 million (1,3 %); Manitoba, 0,4 million (0,3 %); Nouveau-Brunswick, 0,1 million (0,1 %) et Nouvelle-Écosse, 1,1 millier (-%). L'Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'ont rapporté aucune expédition à destination des États-Unis au cours de cette période.

- 30 -

Canada
